

**IRSN**INSTITUT  
DE RADIOPROTECTION  
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire

# Certifier vos EPI, qualifier vos équipements de sûreté/sécurité

*Mots clefs : qualification, certification CE, bancs d'essais, équipements de protection individuelle (EPI), équipements de sûreté et de sécurité (IES, filtres THE, portes et clapets coupe-feu,...), CTHEN*

## Vous êtes

- ▶ Un industriel du nucléaire ou de la chimie.
- ▶ Un fabricant d'équipements de protection individuelle (EPI) ou d'équipements de sûreté/sécurité.

## Vos objectifs

Vous devez :

- ▶ faire certifier vos EPI, conformément aux exigences européennes,
- ▶ vérifier la fiabilité de vos équipements, leur conformité à un cahier des charges ou à une norme.

Vous souhaitez :

- ▶ tester des équipements soumis à des contraintes particulières.

## Nos solutions

L'IRSN vous propose ses services pour :

- ▶ procéder à la certification CE d'EPI (tenues et gants de protection contre la contamination radioactive ou les rayonnements ionisants),
- ▶ réaliser des essais sur :
  - des équipements de protection contre les rayons X suivant les normes CEI 61331-1 et 3,
  - des vêtements de protection contre la contamination radioactive ou chimique suivant les normes EN1073-1, EN1073-2, EN 13982-1 et 2, EN 943-1,
  - des gants de protection suivant la norme EN 421,
- ▶ vérifier la conformité d'éléments de ventilation et d'épuration (filtres, clapets coupe-feu,...), considérés comme EIS (éléments importants pour la sûreté nucléaire), à des référentiels techniques : cahiers des charges CTHEN, spécifications client, normes...,
- ▶ expertiser des équipements (résistance à la pression, à la chaleur, aux rayonnements ionisants (RI),...).

## Notre savoir-faire

L'IRSN est le référent français en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire. Depuis plus de 30 ans, l'IRSN réalise des travaux de recherche et d'expertise en matière de sûreté des installations et des équipements face aux risques.

Il valorise ce savoir-faire en vous permettant d'accéder à ses laboratoires de recherche et ainsi, mettre à votre disposition ses bancs d'essais et plateaux techniques pour tester vos équipements.

## Votre contact : [prestations@irsn.fr](mailto:prestations@irsn.fr)

Service du confinement et de l'aérodispersion des polluants (SCA)

Tél : +33 (0) 1 69 08 69 95

## Informations réglementaires

L'article 10 de la directive européenne 89/686/CEE transposée en droit français, fixe les exigences relatives à la conception des équipements de protection individuelle (EPI).

L'IRSN est habilité depuis 1992 à procéder aux examens CE de type concernant des EPI destinés à la protection contre les rayonnements ionisants et à délivrer les attestations correspondantes. Cette activité s'exerce actuellement conformément aux arrêtés du 28 décembre 2009 et 20 décembre 2010.

## Informations techniques

Le Bureau d'évaluation de l'instrumentation de radioprotection et des équipements nucléaires (BIREN), en charge de cette activité au sein de l'IRSN, s'appuie sur les moyens d'essais de l'Institut, en particulier :

- ▶ le banc d'essais EPI (facteur de protection, mesures aéraliques, mécaniques, liées au confort) ; certains essais sont réalisés dans le cadre de l'accréditation COFRAC n° 1-1244 (voir la portée de l'accréditation sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)),
- ▶ des bancs d'essais (SIMOUN, STARMANIA) pour étudier le comportement aéralique ou mécanique d'équipements de confinement et de sectorisation incendie, soumis à des contraintes environnementales (température, pression,...),
- ▶ un irradiateur au Cobalt 60 (IRMA) pour contrôler la résistance d'équipements destinés à fonctionner sous irradiation.

Il s'appuie également sur un réseau de laboratoires extérieurs appartenant à des organismes partenaires dont les compétences techniques sont avérées (accréditation COFRAC, établissements publics de recherche, habilitation par les services de l'état,...).

## Nos références d'expert

L'IRSN apporte son appui technique aux Pouvoirs Publics nationaux (DGPR, DGS, DGT, ASN,...) et aux services déconcentrés de l'Etat sur le territoire (ARS, DREAL, DIRECCTE, Préfectures,...).

Pôle public de référence, dans un contexte de pluralisme des sources d'expertise, l'IRSN ouvre son expertise aux besoins de la société pour mettre à profit son savoir-faire. Grâce à son statut d'EPIC, l'IRSN met à votre disposition ses services et son savoir-faire d'expert référent. L'IRSN dispose de nombreux plateaux techniques utilisés pour ses activités de recherche et qui peuvent, le cas échéant, être mis à votre disposition.

## Nos références clients

Depuis plus de 30 ans, l'IRSN procède à des qualifications et des tests sur des équipements de sûreté pour le compte d'exploitants du nucléaire (CEA, AREVA, EDF) et leurs sous-traitants, et certifie des EPI pour des fabricants de matériels utilisés dans le secteur industriel ou médical.



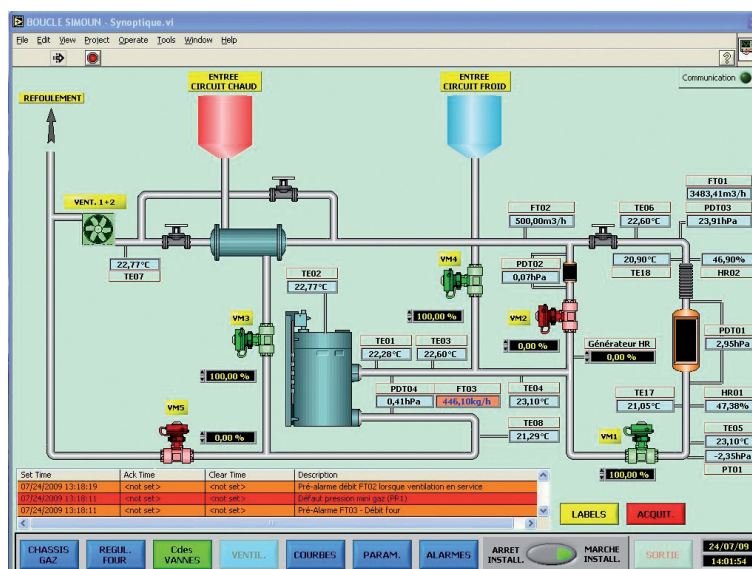
FRANCE  
Système de management  
de la qualité IRSN certifié

### Adresse postale

IRSN / SCA  
BP 68  
91192 Gif-sur-Yvette Cedex

### Siège social

31, av. de la Division Leclerc  
92260 Fontenay-aux-Roses  
Tél. +33 (0)1 58 35 88 88  
RCS Nanterre B 440 546 018



Tests sur clapets dans le banc d'essais SIMOUN